

CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE
PROCESSUS D'ELABORATION ET RATIFICATION DU TRAITE CONSTITUTIONNEL EUROPEEN

1) Dès 2001: Participation au débat ouvert par la Déclaration de Nice

- L'AFEM a organisé à Paris, le 8 octobre 2001, en partenariat avec l'UFCS (Union Féminine Civique et Sociale) un séminaire sur le thème "*Ensemble construisons l'Europe: pourquoi et comment?*" avec la participation de personnalités du monde universitaire, politique, juridique et associatif.
- Elle a participé au "*Débat sur l'avenir de l'Europe*" organisé en France par le Groupe «Débat sur l'avenir de l'Europe», sous la présidence du Président Guy BRAIBANT, et a répondu au "Questionnement" de ce Groupe.
- Elle a participé activement à l'"Assemblée citoyenne 2004" des 13 à 15 décembre 2001 qui a réuni à Bruxelles, en parallèle avec le Conseil de Laeken, les plus importantes ONG européennes et où elle a tenu un stand et ses représentantes ont coordonné deux tables rondes sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Avant même la constitution de la Convention européenne, elle a adopté et diffusé une "*Déclaration au sujet de la participation équilibrée des femmes et des hommes à la nouvelle Convention*".

2) Dès l'ouverture du processus constituant européen en février 2002: Contribution aux travaux de la Convention européenne

- L'AFEM a présenté des contributions à la Convention européenne dès la veille de l'ouverture des travaux de celle-ci (1^{ère} position, le 14 février 2002). Elle a suivi ces travaux de près et a présenté **dix positions** sous la devise «*Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes*»¹, qu'elle a largement diffusées au niveau européen et national. Ces positions contiennent des propositions de dispositions constitutionnelles et des commentaires et amendements relatifs aux dispositions adoptées par la Convention, suivis de justifications circonstanciées. La nécessité de sauvegarder et de renforcer *l'acquis en droits fondamentaux*, y compris ceux proclamés dans la *Charte des droits fondamentaux*, et en particulier *l'égalité entre femmes et hommes et les droits sociaux*, y est particulièrement soulignée. L'AFEM a constamment soutenu des propositions du groupe de travail "*Europe sociale*" de la Convention, y compris celle d'inscrire *explicitement l'égalité entre femmes et hommes à l'art. 2 du Projet constitutionnel* (valeurs de l'Union).
- L'AFEM a participé aux réunions des *Groupes de contact* "Social", du 13 juin 2002, et "Droits de l'Homme", du 17 juin 2002, organisées par la Convention en préparation de la session plénière de celle-ci du 25 juin 2002 consacrée à l'«écoute» de la société civile. Le second groupe a désigné la vice-présidente de l'AFEM comme un de ses trois porte-paroles à cette session plénière de la Convention². L'AFEM a aussi participé et est intervenue à la seconde et dernière réunion du Groupe de contact "Droits de l'Homme", que la Convention a convoquée le 8 octobre 2002 dans le but de continuer son dialogue avec la société civile, notamment au sujet de l'incorporation de la Charte dans le Traité et de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme.

3) Dès septembre 2003: Contribution aux travaux de la CIG

En vue de l'ouverture des travaux de la CIG, et pendant toute la durée de ceux-ci, l'AFEM a continué ses efforts pour obtenir l'amélioration du Projet de Traité constitutionnel, et notamment:

- Elle a organisé deux conférences de presse/débat sur les thèmes «*La future Constitution de l'Europe: quels enjeux pour l'égalité?*», le 9 septembre 2003 et «*La Constitution européenne: évaluation du point de vue du mouvement des femmes*» le 26 mai 2004, à Paris dans le cadre du Cycle de Conférences/débats «Enjeux d'Europe» organisé en collaboration avec le Bureau de la représentation du Parlement européen pour la France.
- À la veille de l'ouverture des travaux de la CIG, le 30 septembre 2003, l'AFEM a lancé son premier Appel à la CIG, par lequel elle a réitéré ses principales propositions. Elle a présenté **5 Appels** à la CIG, et à la veille de la dernière réunion de celle-ci, elle a lancé un **ultime Appel** au Président et aux membres du Conseil européen³.

4) Collaboration avec les institutions européennes au sujet de la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux des femmes et des hommes

¹ L'AFEM a été enregistrée au *Forum* de la Convention sous la référence P-0005-EUR-FR. V. ses positions sur le site *Forum* de la Convention, sur le site de l'AFEM et dans la Gazette de l'AFEM.

² V. site *Europa, l'Avenir de l'UE-Débat*, et session de la Convention, 25 juin 2002, Rapport *verbatim*, sous le nom de S. Spiliotopoulos.

³ V. site *Futurum* de la CIG.

- L'AFEM a collaboré étroitement au sujet des travaux de la Convention et de la CIG avec des **membres de la Convention**, des **parlementaires européen(ne)s**, et notamment la présidente et les membres de la **Commission FEMM du Parlement européen**, ainsi qu'avec le Réseau des parlements nationaux sur l'égalité des femmes et des hommes (NCEO-CCEC); elle a participé aux auditions et réunions de cette Commission et de ce Réseau⁴.
- Elle a participé régulièrement et activement aux **Rencontres d'information et de dialogue** organisées par le **CESE**⁵ dans le cadre du Dialogue entre Convention et société civile et durant la CIG, ainsi qu'à la **Conférence «Démocratie participative et Constitution européenne»**, organisée par le **CESE**, les 8 et 9 mars 2004.
- Elle a participé aux auditions de la **Commission LIBE** du PE, sur «Le respect des droits fondamentaux: situation dans l'UE en 2001», le 17 avril 2002, et «Le respect des droits fondamentaux: situation dans l'UE en 2001», le 24 avril 2003.
- Elle a participé régulièrement aux activités mensuelles des «**Amis de la Convention**», organisées en **France** sur l'initiative du **Parlement européen** (Bureau de Représentation pour la France), depuis février 2002, ainsi qu'aux activités analogues organisées par le **PE dans les autres pays méditerranéens**. À ces occasions, l'AFEM a diffusé et discuté avec des parlementaires européen(ne)s et d'autres personnalités ses propositions.

5) Organisation de campagnes, conférences et séminaires au sujet du Traité constitutionnel et mobilisation d'autres ONG internationales, européennes et nationales

L'AFEM a organisé des **campagnes, conférences et séminaires** au sujet de la Constitution de l'UE et **elle a mobilisé d'autres ONG en faveur de ses positions**. Elle a notamment collaboré avec la *Ligue hellénique des droits des femmes*, l'*Alliance internationale des femmes (AIF)* et l'*Association européenne des femmes juristes (EWLA)* pour l'organisation d'une *Conférence européenne* à Athènes, le 2 avril 2003, dans le cadre de la Présidence hellénique, sur "*Les droits sociaux: un levier pour l'égalité. Propositions pour la Constitution européenne*". Grâce à la mobilisation de l'AFEM et des autres ONG co-organisatrices, **plus de 200 ONG internationales, européennes et nationales, féminines et mixtes, ont souscrit aux Conclusions de cette Conférence**, qui correspondent aux propositions de l'AFEM⁶. Cette liste s'est allongée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Convention et de la CIG. La liste complète est annexée au **5^e Appel** et à l'**ultime Appel** de l'AFEM à la CIG (*supra* sous (c)).

6) Participation active à d'autres campagnes transnationales relatives au Traité constitutionnel

- L'AFEM a activement participé aux Forums et rencontres civils transnationaux qui se sont déroulés durant les travaux de la Convention et de la CIG, et a œuvré avec réussite à ce que la mention explicite de l'égalité entre femmes et hommes parmi les «valeurs» de l'Union (article 2 du Projet de Traité constitutionnel), ainsi que d'autres positions de l'AFEM (notamment que la Charte soit intégrée dans la Constitution sans modification) deviennent des exigences centrales d'un grand nombre de regroupements d'ONG européennes⁷.
- Elle fait partie de la *Commission Femmes du Mouvement européen* et elle participe activement à d'autres campagnes transnationales, en particulier en matière de droits fondamentaux et dans le domaine social, et notamment aux campagnes de l'*Act4 Europe* (dont elle a assuré la coordination nationale en France⁸ et au Portugal), de la *Plate-forme sociale* et du *Forum de la société civile*.

7) Dès la signature du Traité Constitutionnel en octobre 2004 : Contribution au processus de ratification

L'AFEM, a exprimé sa position sur le Traité à l'occasion de:

- la « Rencontre de dialogue avec les organisations et les réseaux de la Société civile européenne, sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe »⁹, organisée le 9 novembre 2004, par la Commission des Affaires Constitutionnelles du

⁴ V. p.ex. interventions de sa vice-présidente aux réunions de la Commission FEMM «Construire une Europe démocratique. Convention des femmes», PE, 22 mai 2002 http://www.europarl.eu.int/hearings/default_en.htm; du NCEO-CCEC "Construire une Europe paisible et démocratique pour les femmes et les hommes", Athènes", 31 mars 2003, et "L'avenir de l'Europe", PE, 4 avril 2004, v. site NCEO-CCEC http://www.europarl.eu.int/comparl/femm/ccec/default_en.htm.

⁵ V. <http://www.esc.eu> (<http://www.esc.eu.int/pages/en/acs/SCO/docs>)

⁶ V. les Conclusions de cette Conférence, avec la liste des ONG qui y ont souscrit, sur le site *Forum* de la Convention, sous le nom de l'AFEM et de la EWLA, sur le site de l'AFEM et dans la Gazette de l'AFEM.

⁷ V. notamment: **Conférence J. Monnet** «*Dialogue des peuples et des cultures*», *infra*, X (b).

Forum permanent de la société civile, Appel aux présidents des parlements des Six pays fondateurs de la CE, 20 novembre 2003 (www.forum-civil-society.org); *Forum Civil Euromed*, Appel à la CIG issu de la réunion de Naples du 28 novembre 2003, *infra* VI); derniers appels à la Convention et à la CIG et communiqués de presse de la *Plate-forme des ONG du secteur social* et du *Groupe de contact de la Société civile* (<http://www.act4europe.org/code/en/actionsList.as>).

⁸ V. la 1^{ère} réunion de la Coordination en France de la campagne Act4 Europe, «*L'égalité entre femmes et hommes une valeur fondamentale de l'identité démocratique européenne*», organisée par l'AFEM, le 15 septembre 2003, à Paris.

⁹ V. <http://www.esc.eu> (<http://www.esc.eu.int/pages/en/acs/SCO/docs>)

Parlement européen (AFCO) et le Comité Economique et Social Européen. **L'AFEM y a présenté son évaluation du Traité Constitutionnel en date du 9 novembre 2004.** Sophie Dimitroulias représentant l'AFEM y a présenté la « Déclaration de l'AFEM au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe » en date du 9 novembre 2004 en présence des rapporteurs du Parlement Européen, Richard Corbett et Mendes de Vigo.

➤ l'« Audition sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe » organisée par l'AFCO et le CESE le 25 novembre 2004 où elle était représentée par Nelly Bandarra Jazra ; la Secrétaire Général du LEF, Mary McPhail, en représentation de la plateforme « Egalité des genres » y a cité la « Déclaration de l'AFEM au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe » en date du 23 novembre 2004.

L'AFEM a poursuivi, durant le processus de ratification du Traité constitutionnel, sa campagne d'information en vue de promouvoir auprès des citoyen-ne-s une meilleure connaissance du Traité et plus généralement de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, notamment l'égalité entre femmes et hommes. La « Déclaration de l'AFEM au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe » adoptée le 1er février 2005, a constitué le document de référence de cette campagne.

8) France : Projet national d'information « Vers une Constitution européenne pour les citoyen-ne-s. La contribution du mouvement européen des femmes à l'élaboration du Traité constitutionnel européen » : organisation de la Journée nationale d'Etude et de Débat, des actions locales, et publication de l'ouvrage y relatifs.

Dans le cadre du débat public précédent le Référendum national pour la ratification du Traité constitutionnel, la Coordination de l'AFEM pour la France a développé une intense activité dont nous relèverons les événements suivants :

La Coordination de l'AFEM pour la France a conduit, en collaboration avec l'UFCS et avec le soutien du Ministère Délégué aux Affaires Européennes, **le projet d'information et de débat « Vers une Constitution européenne pour les citoyen(ne)s », réalisé au niveau national et régional**, sous la direction de Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM et de Sophie Dimitroulias, Membre du Bureau de l'AFEM, Responsable de la Coordination pour la France.

Dès l'ouverture du processus de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, **elle a notamment organisé, le 1 février 2005, en collaboration avec le Bureau d'information pour la France du Parlement Européen, la « Journée d'Etude et de Débat, Vers une Constitution européenne pour les citoyen(ne)s »** qui a eu lieu à Paris dans les locaux du Parlement, avec la participation des personnalités suivantes : M. Guy Braibant, Vice Président de la Commission Supérieure de la Codification, Président de Section Honoraire du Conseil d'Etat, Ancien Vice Président de la Convention qui a élaboré la Charte des Droits fondamentaux de l'UE, Mme Catherine Lalumière, Vice Présidente du Mouvement Européen International Ancienne Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Ancienne Ministre, M. Robert Toulemon Directeur Général Honoraire à la Commission européenne, Président du Club Europe-ARRI-AFEUR et M. Guy Giraud, Directeur du Bureau d'Information du Parlement européen pour la France.

Cette Journée a réuni les représentantes de la grande majorité des associations féminines et féministes françaises qui s'étaient mobilisées, tout au long du processus constituant européen, dans le cadre de la campagne transnationale conduite par l'AFEM et a abouti à un consensus autour d'une vision européenne et un engagement d'œuvrer en commun pour promouvoir l'information et le débat citoyen. A l'issue de cette Journée elles ont adopté, à l'initiative de l'AFEM, la « **Déclaration des Associations féminines françaises sur le Traité constitutionnel européen** » en date du 8 Mars 2005, constituant le document de référence d'une campagne conjointe réunissant l'AFEM, AFDU, AFFJ, ADIEF, CILAF, CLEF, UFCS, Arborus, Parité 50/50, Zonta club Paris Etoile¹⁰.

Les Actes de cette Journée ont été diffusés par voie électronique tout au long du projet et publiés aux Editions de l'AFEM au mois de juin 2005. Cette publication répond à une double nécessité. Rendre compte, d'une part, de la contribution et de l'état présent de réflexion du mouvement européen des femmes, dans le cadre du Débat sur l'Avenir de l'Union européenne, plus vif que jamais au sein de la société civile. Porter, d'autre part, ses exigences d'une application effective de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris d'égalité de genre, à l'attention des dirigeants politiques européens.

A la suite de cette Journée de lancement du projet, la Coordination de l'AFEM pour la France a organisé une série d'actions d'information au niveau national et local et est activement intervenue au débat public précédent le Référendum national pour la ratification du Traité constitutionnel en France :

¹⁰ V. sites internet respectifs

- Organisation de la Conférence - Débat « *L'égalité entre les Femmes et les hommes : une valeur constitutionnelle de l'Union européenne* », le 12 mars 2005, dans le cadre du Village des Associations organisé par la Mairie de Paris à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme (Sophie Dimitroulias).
- Communication à la Table ronde « *L'image et la condition de la femme en Europe* » organisée dans le cadre de l'opération Grands témoins du Ministère des Affaires Etrangères, Mission Europe, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, par l'Association de jeunesse « Dé-libérations », à Paris, le 8 mars 2005 (Sophie Dimitroulias).
- Communication à la Journée d'Etude « *Pékin+10 et après. Le Traité de Constitution du point de vue des femmes* », Table ronde n°2, organisée par la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF), à Paris, le 23 avril 2005 (Sophie Dimitroulias).
- Intervention au grand « *Rassemblement des Femmes pour l'Europe* » sur le Parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, le 29 avril 2005, organisé à l'initiative de Nicole Ameline, Ministre de la Parité, et de Claudie Haigneré, Ministre déléguée aux Affaires Européennes, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du premier vote des femmes en France. La Coordination de l'AFEM pour la France était représentée à cet événement par Jacqueline Nonon, Micheline Galabert et Sophie Dimitroulias, ainsi que par de jeunes membres. L'AFEM s'est exprimé en la personne de M. Anne Nègre, Présidente de l'Association Française des Femmes Diplômées d'Université (AFDU), qui a relaté la Déclaration des Associations féminines et féministes françaises adoptée à l'initiative de l'AFEM.
- Communication au « *Débat sur le projet de Constitution européenne* » organisé par la CNDP CADAC, à Paris, le 19 mai 2005, Paris¹¹

L'AFEM a également participé à de nombreuses manifestations en province. Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM est notamment intervenue à l'occasion de :

- la Rencontre-débat "*Le nouveau Traité établissant une Constitution pour l'Europe est-il une chance pour les 38 millions de nouvelles citoyennes européennes ?* », à Boussy Saint Antoine (Ile de France), le 7 mars 2005.
- la Réunion d'Information des membres du réseau "*Elles Aussi*" réunies en Assemblée Générale, le 9 avril 2005.
- du Débat sur « *La situation des femmes au niveau de l'Union et des nouveaux Etats membres. L'acquis communautaire et l'apport de la Constitution* », Réunion de femmes agricultrices, le 19 avril 2005.

9) Depuis juin 2005 : Contribution à la « Période de réflexion et de Débat sur l'Avenir de l'Europe »

Poursuite de la Campagne européenne d'information sur « l'acquis européen en matière de droit fondamentaux » :
 Dans le cadre du processus de ratification du Traité constitutionnel européen, prolongée par la « *Période de réflexion et de Débat sur l'Avenir de l'Europe* » sur la base de la Déclaration du Conseil européen du 18 juin 2005, l'AFEM a adopté et largement diffusé au niveau européen et national, **3 Déclarations**. Celles - ci font suite aux 15 Contributions adressées à la Convention sur l'Avenir de l'Europe et à la CIG et constituent les documents de référence de la campagne d'information de l'AFEM sous la devise « *Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes* » :

- « *Déclaration de l'AFEM au sujet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe* », en date du 1^{er} février 2005 ;
- « *Déclaration adoptée par l'Assemblée Générale de l'AFEM* », en date du 25 juin 2005 ;
- « *Première Contribution de l'AFEM à la « période de réflexion et de débat » sur l'Avenir de l'Europe* », en date du 7 Novembre 2005.

Par ses déclarations, l'AFEM s'est félicitée de plusieurs dispositions du Traité constitutionnel, y compris l'inscription explicite de l'égalité entre femmes et hommes parmi les valeurs essentielles de l'UE (art. 2). Cependant, elle a en même temps souligné que l'acquis européen en matière de droits fondamentaux est plus étendu qu'il n'apparaît dans le Traité constitutionnel et qu'il doit être sauvegardé et renforcé. Une partie importante de cet acquis est reflétée dans la Charte des droits fondamentaux, telle que proclamée à Nice en décembre 2000, qui constitue aussi un acquis irréductible et doit être retenue. Par ailleurs, l'AFEM a déploré que le Traité constitutionnel omette certains objectifs sociaux fondamentaux proclamés par le Traité en vigueur et la stratégie de Lisbonne, tels l'amélioration de la qualité de vie et de travail. En cette période cruciale pour l'avenir, voire la survie même, de l'Europe et des valeurs qui constituent sa raison d'être, elle a exprimé les **exigences suivantes** :

¹¹ Intervention de Sophie Dimitroulias, v. www.pcf.fr/docs

- « *La sauvegarde, le renforcement et la garantie effective de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris de droits sociaux, et de libertés fondamentales des femmes et des hommes – d'ailleurs, objectif horizontal de l'Union et condition sine qua non d'appartenance et d'adhésion à celle-ci (art. 6, 7 et 49 TUE).*
- *La sauvegarde et le renforcement de l'Europe sociale et des objectifs sociaux de l'UE.*
- *L'application effective du mainstreaming de genre, tel qu'imposé par le Traité (art. 3§2 TCE): élimination des inégalités en raison du sexe et promotion de l'égalité réelle entre femmes et hommes, dans tous les domaines.*
- *La participation effective au dialogue et au processus décisionnel européen à tous les niveaux, de la société civile, y compris des ONG européennes de femmes qui ont prouvé leur représentativité, activité et expertise - condition primordiale de la légitimité de toute activité et de toute stratégie de communication de toute institution, organe et agence de la Communauté et de l'Union. »*

Dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les institutions européennes :

➤ L'AFEM est, notamment, intervenue au Forum « *Comblent le fossé : comment rapprocher l'Europe et ses citoyens ?* », organisé les 7 et 8 novembre 2005 par le Comité Economique et Social Européen et la Commission européenne. Ce premier forum consacré à « l'écoute de la société civile », au lendemain de la décision cruciale du Conseil européen de prolonger le processus de ratification du Traité constitutionnel européen d'une « période de réflexion », s'est déroulé au siège du CESE à Bruxelles.

L'AFEM a exprimé sa Contribution susmentionnée, conjointement à l'Association européenne des Femmes Juristes, en la personne de Mme Sophia Spiliotopoulos, Vice Présidente Grecque de l'AFEM et Membre du Bureau de EWLA (Association Européenne des Femmes Juristes), qui est intervenue pour attirer l'attention sur « *l'obligation de l'Union et des États membres de sauvegarder et de développer l'acquis européen en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes, pierre angulaire de l'Union selon le Traité UE en vigueur* ». Réagissant à l'évocation par Mme Wallström des troubles sociaux qui ont eu lieu dans certains pays européens, elle a souligné *la nécessité de « sauvegarder et de renforcer l'Europe sociale, afin de démontrer à toutes les personnes qui se trouvent sur le sol de l'Union que celle-ci se soucie de leurs problèmes de tous les jours*». Sophia Spiliotopoulos a rappelé le fait souvent déploré par l'AFEM et la EWLA que « *le Traité constitutionnel, en dépit de dispositions satisfaisantes, omet certains objectifs sociaux horizontaux et fondamentaux proclamés par le Traité en vigueur et la stratégie de Lisbonne, tels que l'amélioration de la qualité de vie et de travail* ».

Mme Sophie Dimitroulias, membre du Bureau de l'AFEM et membre de EWLA a présenté les conclusions conjointes formulées par les organisations européennes de femmes à l'issue de l'atelier 6A, qui a été organisé à son initiative et dont elle a assuré la coordination. Ces conclusions de même que la Contribution de l'AFEM ont été reprises dans les conclusions générales du Forum¹².

➤ **A la suite du Forum en novembre 2005, l'AFEM a adressé sa Contribution à la Commission européenne**, en vue de l'élaboration du « *Livre Blanc de la Commission sur une stratégie de communication pour l'Union* », et a poursuivi son activité de lobbying auprès des institutions européen-ne-s et des Gouvernements nationaux.

➤ Elle était par ailleurs intervenue à la Rencontre Biannuelle entre la Commission européenne et la Plateforme des ONG du secteur social, sur les thèmes « *L'avenir de l'agenda social européen. La révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne* », le 27 février 2005, à Bruxelles.

RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE L'AFEM AU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL

La contribution de l'AFEM aux travaux relatifs au projet de Traité constitutionnel, et son activité d'information des citoyen-ne-s sur l'acquis européen en matière de droit fondamentaux sont généralement reconnues et appréciée par les institutions européennes, ainsi que par un grand nombre d'ONG internationales, européennes et nationales, qui ont appuyé cette activité. Cette activité a été mise en exergue dans des médias spécialisés, notamment *Le Monde économique*, la revue *Liaisons sociales Europe*, la chaîne de télévision nationale RAI/SAT et la chaîne de radiodiffusion nationale *Radio France*¹³

¹² www.esc.eu.int/stakeholders_forum/08_11_2005/results_07_11_2005_en.pdf

¹³ V. notamment interviews de sa vice-présidente Sophia Spiliotopoulos dans *Le Monde économique*, du 23 septembre 2003, 1^{ère} page et page IV, et dans *Liaisons sociales Europe*, No 89, du 16-29 octobre 2003, 1^{ère} page; interview de Sophie Dimitroulias, Responsable de la Coordination française de l'AFEM, le 28 novembre 2003, à Naples, à la chaîne européenne RAI/SAT; interview de Micheline Galabert et Sophie Dimitroulias sur la contribution de l'AFEM et ses positions durant le processus constituant européen, du 29 avril 2005 à Paris, à la chaîne de radiodiffusion nationale Radio France, (v.www.radiofrance.fr/reportage/dossier/europe2005); interview de Sophie Dimitroulias du 8 novembre 2005, à la chaîne du Comité Economique et Social Européen pour l'émission relative au Forum « *Comblent le fossé : comment rapprocher l'Europe et ses citoyens ?* ».